Communauté de Communes Usses et Rhône
(C.C.U.R)

Pays de SEYSSEL
CORBONOD

Modification n°1 du
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
DOCUMENT GRAPHIQUE REGLEMENTAIRE
Plan de zonage

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 mars 2023 approuvant la modification n°1 du PLUi du Pays de Seyssel,

Le Président
Paul BANNARD

PLAN CORBONOD Planche 1B	PROCEDURES				
	ELABORATION		MODIFICATIONS		MODIFICATIONS SIMPLIFIEES
ECHELLE 1/5000	N°1	Approuvée le 25.02.2020	N°1 Approuvée le 14.03.23	N°1	Approuvée le 09.11.21
Mise au point			N°2	N°2	
			N°3	N°3	

territoires demain CONCEPTION

ILE - DESSIN — SARL «CANEL» GEOMETRE - EXPERT

FOND CADASTRAL
Avril 2022
Origine CADASTRE
Droits de l'Etat réservés

MISE A JOUR DU BATI
Février 2020
A titre indicatif :
Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLUi)
Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLUi)

ZONE URBAINE

- UHI1 — Secteur urbanisé sensible du point de vue de l'aménagement et de l'équipement, pour lequel la densification est limitée
- UH1 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de faible densité
- UH2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- UHc2 — Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UHc3 — Secteur urbanisé à vocation dominante d' habitat de forte densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines
- UE — Zone urbanisée à vocation de gestion et de développement des équipements publics et d'intérêt collectifs
- UEf — Secteur urbanisé à vocation de gestion des activités ferroviaires
- UX - UX* — Zone urbanisée à vocation d'activité économique
- UXc — Zone urbanisée à vocation d'activité économique commerciale
- UXi — Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

Zone à urbaniser à court ou moyen terme.

- 1AUH1 — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de faible à moyenne densité
- 1AUH2 — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité
- 1AUH3 — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de densité moyenne à forte
- 1AUHc2 — Secteur à urbaniser à vocation dominante d'habitat de moyenne densité, favorisant la mixité des fonctions urbaines

Zone à urbaniser à moyen ou long terme.

- 2AUH — Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'habitat
- 2AUX — Zone à urbaniser à moyen ou long terme (nécessitant une évolution du PLU), à vocation dominante d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

- A — Zone Agricole
- Aa — Secteur à vocation de gestion des sites d' alpages

ZONE NATURELLE

- N — Zone naturelle
- Nc — Secteur à vocation de gestion des activités de carrière
- Ncg — Secteur à vocation de gestion des activités de camping
- Ne — Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers
- Nls — Secteur à vocation de gestion et de développement d'équipements publics ou d'intérêt collectif légers de sports et loisirs
- Nx — Secteur à vocation de gestion du centre VHU (Véhicule Hors d'Usage)

AUTRES

Eléments identifiés au titre de l'article L.113.1 du CU

- Espace boisé classé

Secteurs délimités au titre de l'article L.151.16° du CU

- Linéaires de diversité commerciale

Eléments identifiés au titre de l'article L.151.19 du CU

- Secteur d'intérêt paysager
- Bâtis d' intérêt patrimonial et architectural

Eléments, sites et secteurs délimités au titre de l'article L.151.23 du CU

- Corridor écologique
- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide
- Trame végétale (haies bocagères)
- Trame végétale (dont vergers)

Délimités au titre de l'article R.151.48 du CU

- Itinéraires de randonnée d'importance locale ou départementale

Secteur d'application de l'article R.151.34 du CU

- Zones à risques naturels forts